

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 30 Mars 2022 à 20 heures.**

Date de convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage : 23 mars 2022

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe,
GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine,
ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno
et POUPON Jean-François

Absents : NECTOUX Morgane Absents excusés : CHARVET Didier et GAILLETON Jocelyne

Pouvoir : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à MARECHAL Maurice
CHARVET Didier donne pouvoir à TEILLARD Christophe

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Le Maire indique que le point 8 Association « au long court » est reporté à la prochaine réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 MARS 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 mars 2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

VOTE DES TAXES DE LA FISCALITE LOCALE

Le Maire :

- rappelle :
 - les taux appliqués en 2021 en ce qui concerne la fiscalité locale :
 - **Taxe foncière sur le bâti : 26.54 %** : 12,57 % + 13.97 (=taux du Département de l'Ain transféré aux communes de par la réforme en 2021)
 - **Taxe foncière sur le non bâti : 41,34 %**
 - la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- présente l'état de notification des produits prévisionnels attendus pour un montant de 178 465 €, des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, ainsi que le versement du coefficient correcteur introduit depuis 2021 pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales pour un montant de 36 461 €.
- propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux des taxes pour 2022,

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré :*

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux pour 2022,

FIXE les taux d'imposition communaux des taxes locales suivants pour 2022 :

- **Taxe foncière sur le bâti : 26,54 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 41,34 %**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Maurice MARECHAL Maire-Adjoint :

- **PRESENTE** le budget primitif 2022 pour les sections de fonctionnement et d'investissement,
- **INDIQUE** que cette proposition de budget a été préparée par la commission finances,
- **PRECISE** que la prudence budgétaire devait rester la règle avec une réserve de dépenses imprévues de fonctionnement de 9 505 € (compte 022) ainsi qu'en investissement (20 000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif au chapitre pour les deux sections et à l'opération pour le détail de l'investissement.

ADOpte le budget primitif 2022 (incluant les restes à réaliser) qui s'équilibre ainsi :

- dépenses et recettes de fonctionnement à : 823 285 €,
- dépenses et recettes d'investissement à : 1 443 400 €.

Le maire informe de l'évolution du prix de l'énergie concernant notre contrat électricité 42KVA concernant le bâtiment Garavand et l'école : le prix HT du KWH en heures pleines hiver est de 0.17817 € en février 2022 alors qu'il était à 0.09703 € en février 2021. Pour les heures creuses, il passe de de 0.06169 € en février 2021 à 0.09406 € en février 2022.

SINISTRE ETANCHEITE TOITURE DE L'ECOLE

Suite de la dernière réunion du conseil municipal du 02 mars, le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise CHAVANEL pour un montant TTC de 984 €.

Ces travaux devraient être pris en charge par la garantie décennale mais l'entreprise concernée a déposé son bilan. Le sinistre a été déclaré auprès de l'assurance au titre de dégâts des eaux.

La réponse en date du 09 mars indique qu'une franchise de 310 € sera appliquée et que la réparation de l'origine du dégât des eaux n'est pas prise en charge. C'est une exclusion de la garantie. La garantie couvre les dommages consécutifs à l'infiltration en toiture, à défaut de dommages consécutifs, le dossier sera clos.

DEVIS

Bâtiment du Stade : 4 Extincteurs – plan évacuation : Acceptation du devis de l'entreprise FEUVRIER pour un montant TTC de 723.42 €, incluant la définition et l'établissement du plan d'évacuation et la fourniture de 4 extincteurs pour le nouveau bâtiment du stade. Il inclut également la fourniture de 2 registres de sécurité (dont un pour la salle Garavand).

Brise soleil orientable (BSO) salle de classe de CP : Acceptation du devis GROS FRERES pour le remplacement du BSO de la classe de GS-CP pour un montant TTC de 3 502.08 €.

Rénovation du portail dit « de la vierge » : Acceptation du devis d'un montant de 4 026 € HT de la société Christelle CHOLLEY pour le démontage et la rénovation du haut du portail qui supporte la croix couronnant le portail dit « de la vierge » à l'entrée du cimetière. Cette partie fortement endommagée présente des risques de chute.

1) Suivi des travaux

Maurice Maréchal (adjoint en charge des bâtiments) présente le compte-rendu en images de l'avancement des travaux depuis la dernière séance du conseil municipal. Les corps de métier sur le chantier concernent l'isolation intérieure, les cloisons, le passage des câbles de courants fort et faible, la tuyauterie pour l'eau et le chauffage, les gaines de ventilation.

2°) CAUE et Agence départementale 01 :

Suite à la réunion du 17 février avec le CAUE, une esquisse des aménagements extérieurs a été dressée pour le parking et la zone Sud du bâtiment.

A partir de cette esquisse, une autre réunion s'est tenue avec l'Agence d'ingénierie départementale 01 le mardi 29 mars. Celle-ci proposera plusieurs solutions techniques et évaluera le montant de ces aménagements. Deux phases ont été évoquées pour la réfection du parking (Nord et Sud) afin de répartir éventuellement les coûts associés sur 2 années budgétaires. La commission voirie prend en charge les besoins et contraintes liées au risque d'inondabilité du lieu.

3°) MOBILIER :

La commission bâtiments a fait établir trois devis. Les tables actuelles de la salle Garavand mesurent 240x80 mais sont trop lourdes. La salle du stade mesure environ 9x9m et pourrait recevoir au maximum, 3 rangées de tables pour 60 personnes assises et à table (80 personnes assises sans table pour une réunion).

Choix du matériel :

- Tables : 3 rangées de 3 tables de 183cm (6 places) et 1 table de 153cm (4 places) = 3x7.02m (3x22 places = 66 personnes assises. Soit un besoin de 9 tables de 180cm et 4 tables de 153cm (dont 1 pour déposer un buffet)
- Chaises : 80 chaises identiques à celles de la salle Garavand, mais de couleur anthracite. Pas de chaise pliable car elles sont trop fragiles.
- 1 chariot pour stocker et déplacer les tables (capacité de 20 tables maxi)
- 1 diable de transport des chaises
- 1 porte-manteau sur roulettes de 50 cintres à placer dans le hall de la salle

Après discussion et comparaison des 3 devis reçus, le conseil municipal valide le devis de COMAT&VALCO pour un montant TTC de 4308 €.

4°) VAISSELLE :

La commission bâtiments a décidé de prendre la même vaisselle que celle de la salle Garavand qui est robuste et pratique à utiliser. Des devis sont en cours d'élaboration auprès des fournisseurs.

ECOLE

Un compte rendu du conseil d'école du 17 mars est donné. Les sujets abordés sont : le protocole sanitaire, les projets, les sorties piscine, les évaluations nationales. Les effectifs prévisionnels à la rentrée prochaine de septembre 2022 sont de 90 élèves.

Le bilan de la tombola pour l'association Jules : la tombola a remporté 4 986 euros. L'argent collecté a été remis à l'association.

Face à la situation actuelle de l'augmentation du gaz et du fioul, la Mairie a demandé de veiller à une consommation raisonnée de l'énergie au sein de l'école

Une ATSEM est actuellement absente, elle est temporairement remplacée par une embauche extérieure.

ELECTION PRESIDENTIELLE

MISE EN PLACE DES PERMANENCES DU 10 ET 24 AVRIL 2022,

Lors du dernier conseil, les permanences ont été définies jusqu'à 18h au lieu de 19h. Après discussion, le conseil municipal décide d'ajouter ¼ d'heure par tranche et définit les 4 plages des permanences entre 8h00 et 19h00 avec 3 personnes par tour de garde.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Emploi saisonnier :

Une seule candidature a été reçue et acceptée. Elle commencera à compter du 8 juillet 2022, pour 4 semaines avec une durée hebdomadaire de 22h30 min.

Convention de stage :

Une personne en situation de handicap de l'ESAT de MARBOZ réalise un stage du jeudi 10 mars au 1^{er} avril pour une durée hebdomadaire de 12h30 min (le jeudi toute la journée et vendredi matin). Ce stage a pour objet de répondre au projet personnalisé de cette personne.

Visite périodique de la salle Garavand :

Dans le cadre du code de la construction et de l'habitation relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, une visite de contrôle s'est tenue le lundi 07 mars. La Sous-Commission Départementale de Sécurité a émis un avis favorable sans remarque à l'accueil du public dans le bâtiment.

Association « Tous avec Jules 15 ans contre le cancer » :

L'opération de vente à emporter prévue le 23 avril est annulée. La famille souhaite se retrouver et se concentrer sur le combat qu'elle mène avec Jules. Une demande d'autorisation est validée pour la pose d'un hélicoptère le 4 avril au stade afin d'emmener Jules sur un circuit de voiture.

Bilan financier ENIR :

Le Sou des écoles a remis un don de 2 000 € à la commune pour sa contribution à la 2^{ème} phase du projet ENIR (Ecole Numérique Innovante en milieu Rural) qui incluait, entre autres matériels, l'achat du 3^{ème} vidéoprojecteur interactif pour la classe de CM.

Le montant de la dépense à la charge de la commune s'élève à 4 410.45€ (dépenses TTC : 12 249.84€, recettes : 4 973.94 € de l'Etat, et 2 000 € du sou des écoles, récupération TVA 865.45€).

Commission bâtiments :

- **Bureau Véritas :**
La visite annuelle pour les installations de cuisson, électriques et gaz et la visite triennale pour la vérification du système de sécurité d'incendie. Quelques points électriques ont été relevés et seront corrigés.

- **Travaux de dépannage de la pompe à chaleur de la nouvelle école :**
L'entreprise AERMEC (fabricant) a réalisé le diagnostique de non-démarrage de la PAC N°2. Il apparaît qu'un détendeur du circuit de chauffage est défectueux. Un devis pour son remplacement est en cours par la société Juillard chauffage, en charge de son entretien.

Avis naissance : Mathis TOURNEMINE, né le 10 mars 2021 VIRIAT (01) et domicilié à Dorthan 135 grande rue.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Dimanche 03 avril :**
Loto du club des retraités – salle Garavand
Printemps des arts à Nivigne et Suran :
10– 17h : Rallye photo
17h : Concert de l'école de musique Musikar,
17h15 : Concert du groupe Baba Marta
- **Vendredi 1^{er} avril :**
Karaoké organisé par le café associatif – salle Tilleul
- **Vendredi 15 avril :**
Jeux de cartes organisés par le café associatif – salle Tilleul
- **Samedi 16 avril :**
Les plantes qui se cuisinent et se mangent (pour les enfants) – salle Tilleul

Fleurissement :

Plantation prévue le samedi 14 mai. Un appel aux volontaires est lancé par le comité.

Une réserve d'eau sera installée sur le bâtiment du garage à vélo de Dorthan pour l'arrosage des jardins partagés.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- Mardi 03 mai 2022 à 20h,
- Mercredi 22 juin 2022 à 20h
- Mercredi 27 juillet 2022 à 20h.